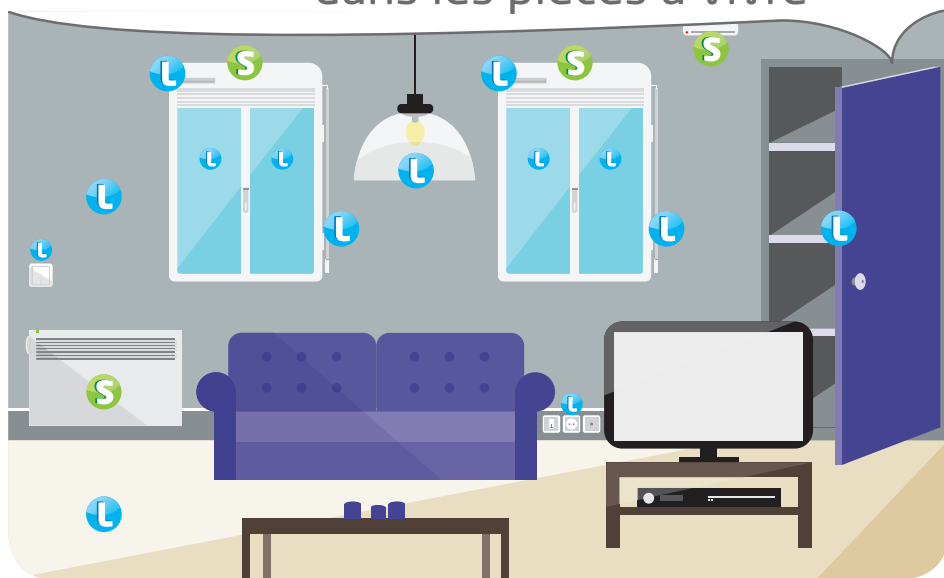


## Fiche d'entretien de votre logement

# Qui fait quoi ?

## dans les pièces à vivre



### **L** À la charge du locataire :

- Entretien du détecteur de fumée ;
- Nettoyage de la grille d'entrée d'air ;
- Gonds et paumelles
- Fenêtres : crémones, manivelles, mécanisme, joints de vitrage, vitres ;
- Thermostat du chauffage ;
- Sols (parquet, dalles, linoleum, moquette, etc.) ;
- Peintures ou papier peints (sols et plafonds) ;
- Placards dont portes, boutons, poignées ;
- Prise tv, téléphone, courant, interrupteur, point lumineux ;
- Ampoules.

### **S** À la charge de la Simad :

- Fenêtres et encadrements (sauf dégradations) ;
- Convecteurs.